

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2024**
Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGOU	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X			Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-35 JEUNESSE – Convention chantier jeunes

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,

VU le projet de convention à intervenir avec l'association « Passage »,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe au scolaire, au périscolaire et au personnel selon lequel :

Chaque année, la commune organise des chantiers éducatifs à destination des jeunes pendant le mois de juillet.

Cette action permet aux jeunes de découvrir le monde du travail, d'avoir une première expérience professionnelle.

Les chantiers éducatifs sont en mis en place en partenariat avec l'association Prévention Passage.

Le cadre des chantiers est le suivant :

- Accueil des jeunes par groupe de 4 ou 5 jeunes sur le mois de juillet,
- Priorité aux jeunes de la commune âgés entre 14 ans et 17 ans, qui sont sans occupation durant l'été,
- Encadrement par les agents techniques municipaux et un agent de la Direction de l'Education Jeunesse sur des chantiers adaptés,
- Rémunération des jeunes par l'Association PASSAGE sur le tarif horaire du SMIC, la commune remboursant ensuite à l'association les salaires versés et les frais.




HAUTE-SAVOIE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-35	JEUNESSE – Convention chantier jeunes
--------------	-----------	---------------------------------------

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver la réalisation des chantiers jeunes comme présenté ci-dessus,
 - D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention partenariale avec l'association PASSAGE ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

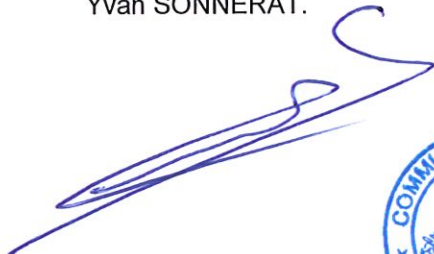
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	28	0		0	

ADOpte cette proposition

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 3 /05/2024

De sa mise en ligne le : 6 /05/2024

